

Trouver les normes

Les informations de ce tableau visent à vous diriger vers les bonnes instances selon le type de bâtiments concernés par vos travaux.

OÙ TROUVER LES NORMES EN FONCTION DU TYPE DE BÂTIMENT	
Type de bâtiment	
	Référez-vous à votre municipalité. La RBQ n'est pas responsable de ce type de bâtiment.
Maison unifamiliale, dont les maisons à ossature en bois	La Société canadienne d'hypothèques et de logement offre un guide sur la Construction de maison à ossature de bois – Canada – PDF (5,2 Mo) . Ce guide facilite la compréhension et la mise en pratique des techniques pour la construction des maisons à ossature de bois.
Duplex ou triplex	Référez-vous à votre municipalité. La RBQ n'est pas responsable de ce type de bâtiment.
Immeuble d'habitation de 8 logements et moins, et de 2 étages et moins (condos, logements, etc.)	Référez-vous à votre municipalité. La RBQ n'est pas responsable de ce type de bâtiment.
Immeuble d'habitation de 9 logements et plus, et de 3 étages et plus (condos, logements, etc.)	Référez-vous à un spécialiste dans ce domaine (architecte, ingénieur, etc.).
Immeuble de bureaux de 2 étages et moins	Référez-vous à votre municipalité. La RBQ n'est pas responsable de ce type de bâtiment.
Immeuble de bureaux de 3 étages et plus	Référez-vous à un spécialiste dans ce domaine (architecte, ingénieur, etc.).
Résidence privée pour aînés, hôpital, école, hôtel, motel, centre commercial et magasin	Référez-vous à un spécialiste dans ce domaine (architecte, ingénieur, etc.).

Source : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/vous-etes/citoyen/construire-ou-renover/effectuer-les-travaux-soi-meme/normes-de-construction.html>